MIS À JOUR LE 02/02/2026

Spécialités pharmaceutiques faisant l'objet d'une demande de distribution parallèle

Les opérations de distribution parallèle de médicaments s’inscrivent dans un contexte de libre circulation de marchandises entre les Etats parties à l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE).

Dans le cas de la distribution parallèle, la spécialité bénéficie d'une AMM délivrée par la Commission européenne.

Téléchargez la liste des spécialités pharmaceutiques faisant l'objet d'une demande de distribution parallèle